

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

31 - ADHÉSION AU LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Madame Aracéli ETCHENIQUE expose qu'Oloron Sainte-Marie est labellisée Ville 3 fleurs depuis 2006. La réglementation du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a changé et oblige désormais pour poursuivre cette démarche de labellisation à verser une cotisation.

Adhérer au CNVVF permettrait à la commune :

- d'intégrer le réseau des villes et villages fleuris,
- de bénéficier des outils de communications du label,
- de profiter d'un accompagnement.

Le montant de l'adhésion est défini par rapport au nombre d'habitants. Oloron Sainte-Marie appartient à la catégorie 5 (de 10 000 à 19 999 habitants). La cotisation annuelle s'élèverait à 350 €.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune d'Oloron Sainte-Marie au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion permettant le versement de la cotisation d'un montant de 350 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 16/04/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019